



Charte Achats Responsables



Toutes nos énergies pour vous

Table des matières

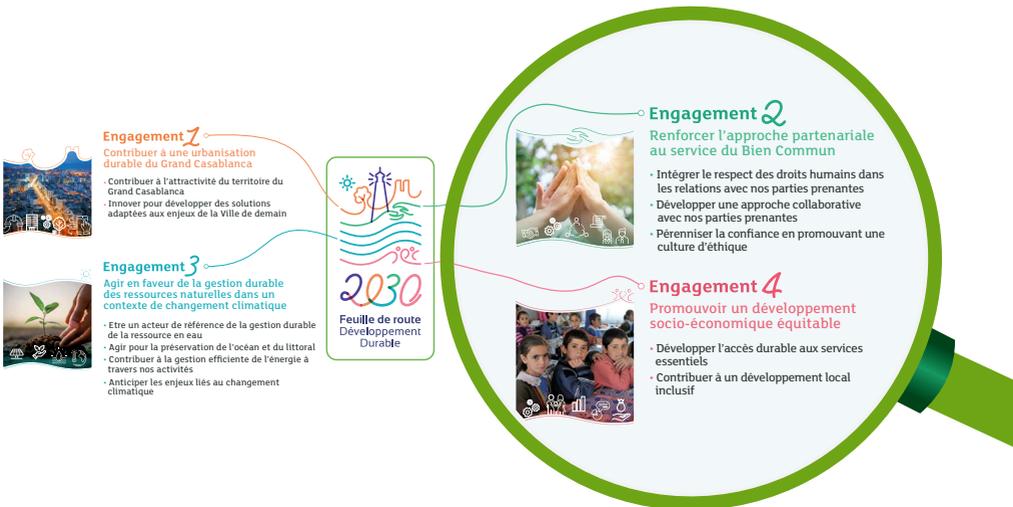
Introduction	3
Engagements de Lydec	4
Engagements des Fournisseurs	5
Annexes - Textes de référence	6

Introduction

Dès le démarrage de la gestion déléguée, Lydec a fait de la protection de l'environnement et de la contribution au développement socioéconomique de son territoire d'ancrage une dimension essentielle de l'atteinte de ses objectifs de performance.

Avec le projet d'entreprise Synergies 2025, les ambitions et engagements de Lydec en matière de développement durable sont renforcés. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est érigée en enjeu stratégique et les actions en ce domaine sont structurées par la Feuille de route Développement Durable 2030 (FRDD 2030). Celle-ci repose sur 4 Engagements et 11 Objectifs stratégiques mobilisant les collaborateurs en interne et associant les parties prenantes externes.

Les principaux engagements de la FRDD 2030 en lien avec les achats responsables sont :



Au sein de Lydec, le processus achat joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la politique RSE. Avec un montant des achats dépassant le milliard de dirhams, Lydec contribue à la création de valeur partagée auprès de tout un écosystème de fournisseurs. Lydec aspire également, à travers sa chaîne d'approvisionnement, à collaborer avec les fournisseurs pour intégrer les impératifs de durabilité, d'éthique, de protection des droits humains fondamentaux et de performances économique, sociétale et environnementale dans l'acte d'achat.

La présente Charte traduit les engagements de Lydec, lesquels sont en cohérence avec ceux du Groupe SUEZ, en la matière, et ceux attendus de ses fournisseurs pour des achats responsables.

Ces engagements répondent également à la préoccupation d'intégrer les impératifs du développement durable tels que précisés au règlement des marchés constituant l'annexe 7 du Contrat de Gestion Déléguée de Lydec.

En adhérant à la présente charte, les fournisseurs s'engagent à s'inscrire dans une démarche de progrès pour une performance globale incluant les aspects économiques et ceux relevant de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Le Directeur Achats de Lydec est en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'application de la présente Charte Achats Responsables.

Engagements de Lydec

► 1. Respect des normes internationales

- Respecter les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (en annexe) auxquels Lydec a adhéré le 14 octobre 2015, et veiller à les promouvoir et les intégrer dans sa relation avec ses fournisseurs.
- Appliquer et respecter la réglementation nationale du travail ainsi que les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

► 2. Équité de traitement et transparence

Agir avec équité, transparence et impartialité dans le respect des lois et réglementations en vigueur, ainsi que des règles et principes éthiques, conformément aux dispositions du Contrat de Gestion Déléguée et de la Charte Éthique de Lydec (disponible sur le site internet www.lydec.ma) :

- Lydec sélectionne ses fournisseurs pour leur professionnalisme, la qualité de leurs prestations et la compétitivité de leurs offres ;
- Les critères de sélection et d'attribution des commandes sont objectifs et clairement annoncés ;
- Les mêmes informations relatives à une offre d'achat sont équitablement communiquées à tous les fournisseurs intéressés ;
- Les dispositions relatives à la préférence nationale prévue dans le Contrat de Gestion Déléguée et dans la circulaire sur la gestion des dépenses des collectivités sont prises en considération.

► 3. Délais de paiement

Respecter les délais de paiement convenus avec ses fournisseurs, en conformité avec les dispositions légales en la matière.

► 4. Dépendance réciproque

Réduire le risque de dépendance réciproque en veillant :

- À ce que le poids de Lydec dans l'activité d'un fournisseur ne constitue pas un risque pour celui-ci en cas de baisse significative et brutale du volume des commandes ;
- À ce qu'un fournisseur n'acquiert une position trop importante ou de quasi-monopole mettant en risque la continuité et la compétitivité de l'approvisionnement de Lydec.

► 5. Relation durable

Contribuer au développement durable de son territoire d'ancrage en intégrant les enjeux sociaux et environnementaux dans le processus achat et dans la gestion de sa relation fournisseurs notamment par le soutien des petites et moyennes entreprises (PME), des entreprises nationales et des initiatives innovantes.

► 6. Médiation

Favoriser la médiation comme mode de règlement des litiges éventuels. Le médiateur interne de Lydec peut être saisi pour une résolution amiable et rapide du litige (wassitlydec@lydec.co.ma).

Engagements des Fournisseurs

► 1. Respect de la réglementation du travail et des normes internationales

- Appliquer et respecter la réglementation nationale du travail ainsi que les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
Le fournisseur s'engage notamment à :
 - Proscrire le travail des enfants et toute forme de travail forcé ;
 - Mettre en œuvre une politique de santé et sécurité garantissant aux salariés d'opérer dans un milieu sûr et sain, respectant la dignité des personnes et leurs droits fondamentaux ;
 - Prendre toutes les mesures afin de limiter au maximum la survenance d'accidents du travail.
- Respecter les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (en annexe) auxquels Lydec a adhéré le 14 octobre 2015 et veiller à les promouvoir et les intégrer dans sa relation avec leurs propres fournisseurs et clients.

► 2. Éthique et déontologie (Article 17- CGA* Lydec)

- Adopter une conduite conforme à la Charte éthique de Lydec et à sa politique en matière de prévention de la corruption. A ce titre, les fournisseurs sont attentifs à :
 - Formaliser une politique pertinente de promotion de l'éthique dans la conduite des affaires et notamment en matière de prévention de la corruption, sous toutes ses formes, et de blanchiment d'argent ;
 - Dispenser à leurs collaborateurs les formations nécessaires en matière d'éthique ;

- Encourager leurs propres fournisseurs et sous-traitants à mettre en place des dispositifs pour la promotion des pratiques éthiques et de lutte contre la corruption.

- Respecter les règles en matière de droit de la concurrence et s'interdire toute pratique anti-concurrentielle et notamment toute tentative d'entente sur les prix.
- Signaler à Lydec tout manquement à la présente charte. Les problématiques liées à l'éthique sont à remonter au déontologue de Lydec (deontologue@lydec.co.ma).

► 3. Développement Durable (Article 17- CGA* Lydec)

Mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale et à se rapprocher des meilleures pratiques notamment en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation de ressources.

► 4. Médiation

Favoriser la médiation comme mode de règlement des litiges éventuels. Le médiateur interne de Lydec peut être saisi pour une résolution amiable et rapide du litige (wassitlydec@lydec.co.ma).

* CGA : Les conditions générales d'achat

Annexes - Textes de référence

► I. Les huit conventions fondamentales reconnues par l'OIT

1. Convention sur le travail forcé (n° 29 / 1930).
2. Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (n° 87 / 1948).
3. Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (n° 98 / 1949).
4. Convention sur l'abolition du travail forcé (n° 105 / 1957).
5. Convention sur l'égalité de rémunération (n° 100 / 1951).
6. Convention concernant la discrimination (emploi et profession) (n° 111 / 1958).
7. Convention sur l'âge minimum (n° 138 / 1973).
8. Convention sur les pires formes de travail des enfants (n° 182 / 1999).

► II. Les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) « invite les entreprises à adopter, soutenir et mettre en œuvre, dans leur sphère d'influence, un ensemble de valeurs fondamentales en matière de droits de l'Homme, de normes du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption ».

En 2015, Lydec s'est engagée à respecter et promouvoir les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies décrits ci-dessous :



DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

► III. Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)

La démarche d'Achats Responsables de Lydec permet notamment de répondre aux ODD suivants :



OBJECTIF 8

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



OBJECTIF 12

Établir des modes de consommation et de production durables.

► IV. Principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

<https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

► V. Principes Directeurs Relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme

https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/IntroductionsGuidingPrinciples_fr.pdf

► VI. Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

<https://www.oecd.org/daf/inv/mne/principesdirecteursdelocdealintentiondesentreprisesmultinationales.htm>



Contact :

48, rue Mohamed Diouri - 20110 Casablanca

Tél : +212 (0) 522 54 91 29

Pour encore plus d'informations sur Lydec, ou pour suivre notre actualité,
rendez-vous sur :

www.lydec.ma • blog.lydec.ma

